

Nouvelles du Conseil d'administration

Faits saillants de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 15 septembre 2011 sous la présidence de M. Marc Duclos - Volume 1, Numéro 1

L'émission de lettres patentes, en date du 9 septembre 2011, par le Registraire des entreprises du Québec, vient regrouper en un établissement public le Centre de santé et de services sociaux Champlain et l'Hôpital Charles LeMoyne, sous la dénomination sociale de Centre de santé et de services sociaux Champlain—Charles-Le Moyne (CSSS Champlain—Charles-Le Moyne). Le nouvel établissement agit comme instance locale de services de santé et de services sociaux dans la région de la Montérégie.

La première assemblée du conseil d'administration, réuni en séance extraordinaire, visait uniquement l'adoption de résolutions essentielles à la création et au fonctionnement du nouvel établissement.

Mot du président

Au nom des membres du conseil d'administration du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne, le président s'est montré très enthousiaste et optimiste face au défi important que représente la création d'un nouveau centre de santé et de services sociaux. « Ce sera la population de notre territoire, mais également celle de toute la Montérégie, qui pourra bénéficier de cette nouvelle organisation des soins et des services, de l'expertise de chacun qui y travaille et de la force créée par le resserrement des liens avec nos partenaires du réseau local de services. »

En terminant, il a félicité M. Marc Tanguay, fondé de pouvoir, et M. Michel Gervais, directeur général par intérim, ainsi que les membres des équipes de direction des deux établissements qui ont travaillé énergiquement à ce grand projet.

Nominations

Nomination d'un directeur général intérimaire

M. Michel Gervais a été désigné pour exercer de façon intérimaire les fonctions et pouvoirs de directeur général du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne, et ce, à compter du 15 septembre 2011.

En conformité avec les dispositions de la LSSSS (L.R.Q., c. S-4.2), les membres du conseil ont résolu;

- de tenir un concours public pour la dotation du poste de directeur général du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne;
- de mandater le président du conseil de requérir l'autorisation du ministre de la

Santé et des Services sociaux pour l'ouverture de concours;

- de nommer les membres du conseil d'administration suivants comme membres du comité de sélection pour la dotation du poste de directeur général, à qui s'ajouteront un représentant nommé par le ministre de la Santé et des Services sociaux et un représentant nommé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie :

M. Marc Duclos
Dr Pierre Cossette
Mme Josée Livernoche

- de mandater le comité de sélection afin qu'il élabore le profil du poste de directeur général et qu'il le soumette à l'approbation du conseil d'administration.

Affaires du conseil

Nomination des officiers du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne

Les membres du conseil d'administration ont élu les personnes suivantes à titre d'officiers du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne :
M. Marc Duclos, président;
Mme Françoise Lyon, vice-présidente;
M. Jean-Denis Côté, secrétaire.

Régie interne du conseil d'administration du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSSS (L.R.Q., c. S-4.2)]*, il a été résolu d'adopter le règlement de régie interne de l'Hôpital Charles LeMoyne comme règlement de régie interne du conseil du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne. L'exécutif et le directeur général intérimaire ont été mandatés afin de soumettre prochainement pour adoption une proposition de règlement de régie interne du nouveau conseil d'administration.

Adresse pour la conservation des archives des procès-verbaux et autres documents du conseil d'administration

Les membres du conseil ont déterminé le 3120, boulevard Taschereau, Greenfield Park, Québec, J4V 2H1 comme l'adresse pour la conservation des archives des procès-verbaux et autres documents du C.A.

Nominations (suite)

Nomination de directeurs cliniques intérimaires

Conformément à la *Loi*, il a été résolu de désigner les directeurs intérimaires suivants :

Dr Alphonse Montminy, à titre de directeur général adjoint aux affaires médicales et directeur des Services professionnels et hospitaliers;

Dr Pierre Guay, comme directeur des Services professionnels adjoint à la 1^{re} ligne et à l'intégration des programmes clientèles;

Mme Ginette Brunelle, en tant que directrice générale adjointe aux affaires cliniques et directrice des soins infirmiers;

Mme Line Doddridge, à titre de directrice générale adjointe à la première ligne et directrice de la santé publique;

Mme Nathalie Schoos, comme directrice de la qualité des services.

Affaires médicales

Confirmation du maintien des privilèges et des statuts des médecins et dentistes et les statuts des pharmaciens

Le conseil a adopté une résolution à l'effet que les statuts et privilèges des médecins et dentistes des établissements fusionnés soient accordés à compter de la date de délivrance des lettres patentes du nouvel établissement pour une période allant jusqu'au 31 mars 2012 et qu'un processus de renouvellement des privilèges soit mis en place. Les médecins et dentistes demeurent membres des départements et services auxquels ils appartenaient avant la fusion.

Les statuts des pharmaciens des établissements fusionnés sont également accordés à compter de la même date. Ceux-ci restent membres du département de pharmacie et du service auxquels ils appartenaient avant la fusion. Le directeur général intérimaire a été mandaté afin de donner suite à la présente en avisant les

Nomination d'un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services intérimaire

Mme Louise Hardy a été nommée à titre de commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services intérimaire du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne. M. Gilles Beaupré a quant à lui été nommé commissaire local adjoint intérimaire.

Le Règlement sur la procédure d'examen de plaintes des usagers de l'Hôpital Charles LeMoyne et le Règlement sur la procédure d'examen de plaintes des usagers du CSSS Champlain ont été reconduits, et ce, jusqu'à l'adoption par le conseil d'un règlement pour le nouvel établissement.

Nomination de médecins examinateurs

Pour la mission centre hospitalier
Dr François Guy Charrette

Pour la mission 1^{re} ligne
Dr Pierre Gagnon

médecins, dentistes et pharmaciens concernés.

Organisation des services médicaux du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne

Le comité exécutif intérimaire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne est constitué des comités exécutifs des CMDP des deux établissements fusionnés.

Ce comité exécutif intérimaire exerce les responsabilités dévolues au sens de la *Loi* jusqu'à ce que l'assemblée des membres du CMDP du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne procède à l'élection de son nouveau comité exécutif.

Les règlements adoptés par les CMDP des deux établissements fusionnés sont reconduits jusqu'à ce que de nouveaux règlements soient soumis à l'assemblée des membres du CMDP et au conseil d'administration du CSSS Champlain—Charles-Le Moyne pour adoption.

Administration

Prolongation des effets des différents règlements et directives internes

Toutes les résolutions, tous les règlements et toutes les politiques et procédures adoptés par l'un ou l'autre des établissements fusionnés demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles et demeurent conciliables avec la *Loi*, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient abrogés, modifiés amendés ou remplacés.

Les règles et pratiques de fonctionnement des instances suivantes seront maintenues sur une base transitoire sans restreindre la portée de la *Loi* :

- Direction des Services professionnels;
- Direction des soins infirmiers;
- Direction de l'enseignement et recherche;
- Comité d'éthique de la recherche;
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- Conseil des infirmières et infirmiers;
- Conseil des infirmières et infirmiers et infirmières et infirmiers auxiliaires;
- Conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- Conseil du personnel non clinique;
- Conseil multidisciplinaire;
- et autres.

Conditions de travail

Personnel

Le conseil d'administration a adopté un certain nombre d'engagements afin d'assurer au personnel le maintien de leurs conditions de travail, et ce, afin qu'ils puissent s'investir entièrement dans la réalisation des transformations envisagées, et parce que la contribution de tout le personnel est essentielle à la réussite des opérations en lien avec la mise sur pied du nouvel établissement.